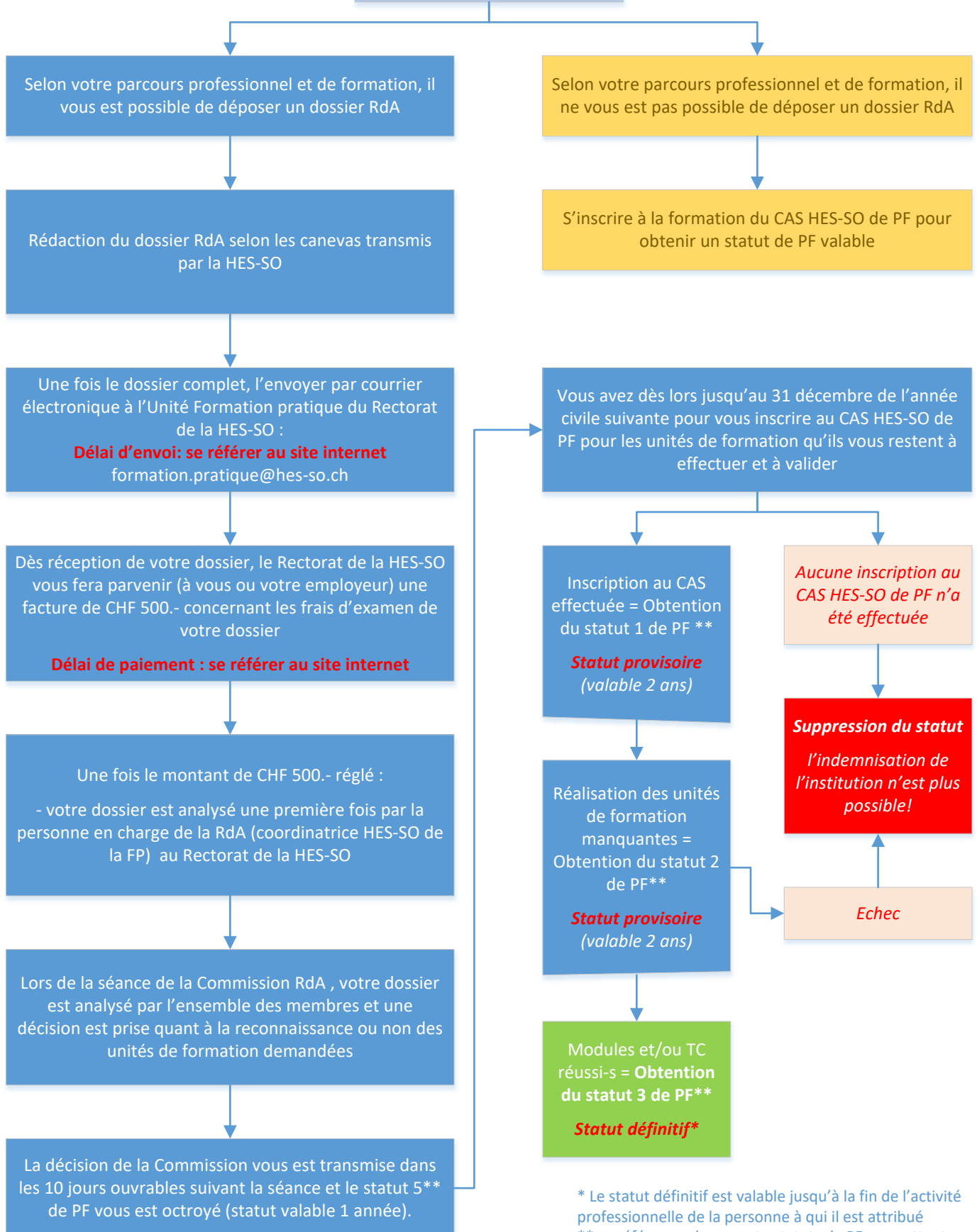


# Déposer une demande RdA

- Etre titulaire d'un bachelor HES, ou d'un titre jugé équivalent par la HES-SO, dans le domaine HES Santé ou Travail social.
- Justifier d'une expérience professionnelle post-diplôme de minimum deux ans à 50% en Suisse dans une profession des filières HES des domaines Santé ou Travail social et dans un des domaines d'intervention de ces professions
- Etre employé-e dans une institution qui a signé la Convention sur la formation pratique HES-SO
- Avoir la recommandation écrite de l'employeur

**Contact initial & participation à une séance d'information**  
coordinatrice HES-SO de la formation pratique [barbara.kaiser@hes-so.ch](mailto:barbara.kaiser@hes-so.ch)



\* Le statut définitif est valable jusqu'à la fin de l'activité professionnelle de la personne à qui il est attribué  
\*\* se référer au document «statuts de PF permettant l'indemnisation»